

PERSONNE PHYSIQUE MICRO-ENTREPRENEUR IMMATRICULATION



Fiche renseignement disponible à compléter dans nos services

Attention: certaines activités sont exclues du régime de la Micro - entreprise, pour plus de renseignements, veuillez vous rapprocher de nos services

fiche pratique 1 bis

JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Français (résidant en France ou non) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :

- Copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :

- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse portant la mention : «commerçant», «industriel» ou «vie privée et familiale» ou copie recto-verso de la carte de résident

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

NON CONDAMNATION

Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation du chef d'entreprise, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

SITUATION MATRIMONIALE

Si mariage sous le régime de la communauté :

- Attestation de délivrance de l'information à son conjoint commun en biens (attestation sur l'honneur disponible dans nos services)

Tarififications supplémentaires (cf. tarifs)

Si conjoint-collaborateur :

- Attestation de conjoint-collaborateur (disponible dans nos services)

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité du conjoint

- Justificatif faisant état du mariage ou du pacs ou attestation sur l'honneur d'union libre

SITUATION SOCIALE

Numéro de sécurité sociale (copie de la carte vitale souhaitée).

JUSTIFICATIF DU LOCAL

Si création au domicile :

- Copie de quittance de loyer et/ou facture énergie ou téléphone de moins de 3 mois

Si création du fonds de commerce :

- Copie du bail commercial ou professionnel ou précaire

Ou

- Copie du titre de propriété ou copie d'attestation notariée ou copie de la taxe foncière

Ou

- Autorisation du propriétaire signée en original accompagnée, le cas échéant, d'un justificatif de propriété

Ou

- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis et de la copie de l'agrément préfectoral de la société domiciliataire

Si achat du fonds de commerce :

- Copie de l'acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé

- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si prise en location-gérance du fonds de commerce :

- Copie du contrat de location-gérance

- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si donation du fonds de commerce :

- Copie de l'acte de donation enregistré par le service des Impôts

- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

COMPLÉMENTS AU VERSO ->

CCI LOZÈRE

16 boulevard du Soubeyran - BP 81
48002 Mende Cedex
T. 04 66 49 00 33 (N° d'appel unique)

www.lozere.cci.fr



CCI LOZÈRE



EN CAS DE PROFESSION REGLEMENTÉE

ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulancier, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de nos services

RÉGIME FISCAL

Vous serez soumis au régime fiscal de la microentreprise

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Nombre de salariés et date d'embauche prévue
- En cas de reprise d'activité non salariée : précédentes activités, lieu principal d'exploitation, date de radiation et numéro SIREN
- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle dans nos services)
- 1 mandat CCI complété et signé en original et les Conditions Générales de vente

ACRE

La loi de finances 2020 prévoit la réintroduction de la demande préalable de l'ACRE pour les microentrepreneurs avec conditions d'éligibilité.

► Pour en savoir plus : www.urssaf.fr

TARIFS

► 7,63 € si communauté de biens, à l'ordre du Greffe du TC

Si achat, apport, location-gérance ou donation de fonds

► 2,56 € à l'ordre du Greffe du TC

► Frais CCI : 99 € TTC



ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**